

BULLETIN D'INFORMATION DE LA GAULLE DES COUDANS




2	Présentation de l'AAPPMA
4	Finances
5 à 11	Activités 2019
12 à 14	Réglementation
15	Pêcheurs et captures
16	Rendez-vous 2019



LA GAULE DES COUDANS

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Siège social : Mairie de St Thibaud de Couz

Site internet : www.gaulescoudans.fr

Courrier et administratif : chez Michel David
587 B route du Freney, 73160 Saint Sulpice

mail : gaulescoudans@gaulescoudans.fr

Conseil d'administration 2018 :

Président	Michel DAVID	St Sulpice	06 45 38 55 06
Vice-président	Georges BORDELLIER	St Thibaud	06 99 94 30 95
Trésorier	Olivier BERTHELET	La Motte-Servolex	06 87 24 38 29
Secrétaire	Sylvie TIEULENT	St Cassin	06 11 88 59 60
Membres	Christophe Lacroix	La Motte-Servolex	
	Robert DELTEIL	Jacob-Bellecombette	
	Jean Pierre DENARIE	Vimines	
	Roger MISERY	Pugny-Chatenod	
	Henri RAT-PATRON	St Thibaud	
	Guy VINCENT	Chambéry	
	Guillaume FLUKIGER	Chambéry	
Pêcheurs participants à titre consultatif	Marc QUIDOZ	St Thibaud	
	Roland MARTIN	St Thibaud	
	Gérard Chinardet	La Motte-Servolex	

Gardes particuliers assermentés :

Jacques MARTIN	06 62 59 96 95
Bernard CHOUVENC	06 28 34 39 80
Jean-Pierre SEMILLON	07 67 03 31 73



Saumons fumés

Pâques : date limite des commandes (téléphone ou mail) le 5 avril à 20h,

distribution le 19 avril, entre 16 et 19h, à la Maison de la Pêche de la Pisserotte

Noël : dégustation et commandes : le 30 novembre, à la Salle des Fêtes de St Thibaud de Couz.

Date limite des commandes : le 2 décembre 2019, à 20h. Distribution : date à préciser.

Commandez par mail à : saumon@gaulescoudans.fr ou par téléphone au 07 60 27 40 41

Bulletin n°36. Février 2019. Ce bulletin est tiré à 750 exemplaires.

Réalisation : M. David, R. Delteil, S. Tieulent. Corrections et approbation : G. Bordellier.

Articles : M. David, A. Pédrón, J. Martin, L. Jimenez.

Illustration p 1 : E. Voltzenlogel-Tieulent. Photos rivière : L. Jimenez. Dessins : H. Rouma.

Photos captures: Gaule des Coudans, J. P. Denarié, G. Baton, O. Berthelet, L. Barrier-l'Héritier, F. Deschamps



LE MOT DU PRESIDENT

Amis pêcheurs,

L'ensemble du bureau de la Gaule des Coudans vous souhaite, ainsi qu'à tous vos proches, une très belle année 2019.

2018 a été marqué par l'informatisation de l'attribution des permis rivière. Cette mutation s'est bien passée : avec l'accord de la fédération, que nous remercions, nous avons pu garder l'exclusivité de la délivrance informatique des cartes « rivière » sur notre domaine. Ceci nous permet de vous rencontrer, de mieux vous connaître, d'échanger et en cela, de conserver notre spécificité. Des permanences sont organisées à la maison de la pêche pour obtenir ces cartes, ainsi que les cartes lac, aux dates indiquées sur notre site internet et sur le planning hivernal envoyé en décembre à tous les membres de l'association.

De nombreuses avancées ont eu lieu cette année et des travaux importants ont été réalisés :

- *Les demi-journées de travail ont été bien remplies.*
- *L'accès au lac a été facilité par le goudronnage du chemin,*
- *Le site internet a été "toiletté" et est dorénavant régulièrement tenu à jour avec, notamment, une page "actualités" .*
- *Le bulletin d'information a bénéficié d'une refonte totale qui semble vous avoir satisfaits.*
- *Deux groupes de travail ont été constitués : l'un s'est attelé à la révision du règlement intérieur qu'il était nécessaire d'adapter aux nouvelles législations, l'autre a préparé un argumentaire conséquent pour appuyer notre demande de dérogation et le retour à une taille légale de capture de la truite fario à 20cm sur notre domaine piscicole. Ce dossier a été présenté aux instances mais nos arguments n'ont pas été retenus. Seule une nouvelle étude scalimétrique dont les conclusions iraient dans notre sens pourrait être un argument de poids pour obtenir une dérogation en 2020.*

Une fois de plus, L'année 2018 a confirmé notre inquiétude sur la gravité du phénomène climatique récurrent . Une grande période de sécheresse a touché nos ruisseaux, provoquant leur assèchement et la destruction de la faune aquatique . Grâce à l'intervention des bénévoles de l'association , de nombreuses truites et truitelles ont pu être sauvées . De juillet à octobre, les équipes se sont relayées quasi quotidiennement pour surveiller la rivière et les ruisseaux, montrant un engagement sans faille.

Je terminerai en remerciant très sincèrement l'ensemble des bénévoles de l'association, sans qui tous les travaux et activités ne seraient pas possibles .

Le président.

M. DAVID



BILAN FINANCIER 2018

Olivier Berthelet

	30/11/2016	30/11/2017	30/11/2018	Exercice 2017-2018
Livret A	2 519.26	2 538.15	2 557.18	+ 19.03 (intérêts)
CCP	8 037.73	7645.13	0	Clôture
CA	8 087.05	15 444.78	14 839.95	
Mouvements	8 833.56	6 984.02	- 8 230.93	+ 7 540 euros (sans travaux)
Total	18 644.04	25 628.06	17 397.13	- 8 230.93

Comptabilité analytique

Type	Crédits	Débits	Résultats 2018	2016-2017
Assurances		504,00	-504,00	-483,76 €
Frais bancaires	0,32	87,62	-87,30	
Impôts		569,66	-569,66	
Pisciculture		1 783,58	-1 783,58	-599,25 €
Aménagements	829,41	16 505,42	-15 676,01	-1 094,91 €
Communication		1 276,48	-1 276,48	-824,40 €
Cartes annuelles lac	4 365,00		4 365,00	1 833,90 €
Cartes journée lac	3 180,00		3 180,00	3 810,00 €
Cartes annuelles rivière	3 221,50	2 891,60	329,90	
Ecole de pêche		656,00	-656,00	-580,00 €
Plan d'eau: entretien		3 212,45	-3 212,45	-3 212,45 €
Empoisonnement		4 093,50	-4 093,50	-3 639,75 €
Gardiennage		218,51	-218,51	-763,84 €
Maison de la pêche	400,00	945,94	-545,94	-1 584,81 €
Autres frais de fonct.		807,18	-807,18	-864,69 €
Fête du pain	1 073,40	677,50	395,90	256,87 €
Saumons	105 139,57	89 760,94	15 378,63	15 031,12 €
				-318,90 €
Bilan exercice 2018	118 209,20	123 990,38	-5 781,18	

La principale dépense concerne les travaux (15 777,21 € pour le goudronnage du chemin).

Pour le reste, le bilan reste globalement conforme à ceux des années précédentes. Les cartes lac vendues (annuelles et journalières) couvrent les dépenses d'empoisonnement du lac et l'entretien des abords. La principale rentrée d'argent est celle de l'opération saumon (15 378,63€) qui a elle seule permet à notre association d'assurer la plupart de ses dépenses.



<i>Travaux rivière et lac</i>	255 h	Décharges, embâcles, élagage, nettoyage branches abords du lac, etc...
<i>Pisciculture</i>	230 h	Reprises de géniteurs (50 truites), pontes, lâchers des alevins (4600).
<i>Gardiennage et surveillance nuisibles</i>	60 h	
<i>Déversement poissons au lac</i>	70 h	373 kg de truites arc-en ciel 20 kg de saumons de fontaine 300 kg de poissons blancs
<i>Surveillance sécheresse Recensement embâcles</i>	40 h	Surveillance régulière de la rivière de juillet à octobre, Recensement des embâcles
<i>Sauvetages truites Comptages écrevisses</i>	90 h	6 sauvetages (550 truites sauvées) 2 comptages d'écrevisse en septembre (35).
<i>Saumons de Pâques Saumons de Noël</i>	39 h 64 h	
<i>Fête du pain</i>	75 h	Aquarium + cuisson et vente de diots (500)
<i>Ecole de pêche</i>	10 h	9 enfants concernés
<i>Groupes de travail</i>	80h	2 groupes : « règlement intérieur » et « dérogation taille légale de capture ».
<i>Réunions fédération</i>	20 h	
<i>Révision et actualisation site internet</i>	150 h	

Ce tableau ne révèle pas l'exacte vérité du nombre d'heures effectuées... En effet, quand un bénévole est interrogé sur le nombre d'heures, il répond : « bah... t'as qu'à mettre 2 h, ça ira bien, va... ».

Mais dans la réalité c'est bien plus ! Si j'osais, je demanderais (en douce) à chaque épouse d'évaluer, elle même, le temps passé par leur compagnon aux diverses tâches et je pense que l'on multiplierait par trois, voire plus !

Quoiqu'il en soit, l'année 2018 (particulièrement avec le long épisode de sécheresse qui a mobilisé nos bénévoles) a été une année bien remplie. Un grand merci à vous tous !



TRAVAUX HIVERNAUX



Dimanche 4 mars :

les travaux débutent par un petit matin frisquet ce 4 mars... Il s'agit de ramasser les branchages de plusieurs peupliers abattus pour des raisons de sécurité dans le secteur du lac.

Bravant le verglas du petit matin et la neige de la veille, deux équipes, animées par Jacques et Riquet (aux tronçonneuses), se partagent l'espace à dégager. Ce n'est pas une mince affaire. La demi-journée ne suffira pas.



Samedi 10 mars :

Deux chantiers sont menés de front . La pluie, cette fois, est au rendez-vous.

Un groupe part dégager un embâcle impressionnant, un autre reste au lac pour terminer de ramasser les branchages restants.



Samedi 17 mars... Cela devient une habitude, il pleut encore ce matin ! Mais nous sommes nombreux : c'est le jour du repas des pêcheurs ! Plusieurs équipes sont créées :

L'une se rend au Pont Manqué pour éliminer un embâcle. Un matelas anti-escarres, en mousse, est repêché dans l'Hyères. Imbibé d'eau, il implique une bonne dose d'énergie et de courage pour le remonter jusqu'à la route ! Et les gars gardent le sourire !

A cette trouvaille s'ajoutent quelques pneus, une bâche, et un tapis ...



Alors que les autres équipes participent à l'élagage des bords du chemin, le nettoyage des gouttières et la fin de déblaiement des branchages, un groupe s'active en cuisine !



Samedi 14 avril : demi-journée de nettoyage de la décharge sauvage du Pont Manqué : radiateur automobile, matériel hi-fi et informatique, pneus... Nous surprenons même un inconscient, vertement sermonné, qui venait jeter ses poubelles!





PISCICULTURE

Environ 4600 alevins ont été relâchés au printemps en tête de divers ruisseaux (les Bertholet, la Fontaine, le Trou de la Barne, Combe Fournier, les Martins, les Gencourts, le Golet, la Gorgeat et Pierre Rouge).



Une cinquantaine de géniteurs avaient été prélevés à l'automne 2017 et quasiment tous les œufs ont été productifs. Un résultat reconnu exceptionnel par les services vétérinaires qui contrôlent notre pisciculture chaque année.



Autres travaux

Avril 2018 : goudronnage du chemin d'accès au lac. Terminés nids de poule et boue !



Les activités demi-journées de travail et pisciculture correspondent environ à 615 heures de travail. Parallèlement, d'autres travaux sont régulièrement assurés tout au long de l'année par les équipes et ne sont pas encore comptabilisés dans le total des heures consacrées à l'entretien du domaine piscicole. Ci-contre, nettoyage des berges.

« Toujours prêts », les bénévoles répondent présents au quotidien, parfois dans l'urgence. Nous profitons du bulletin pour les remercier pour leur engagement et leur grande disponibilité.





SECHERESSE ET SAUVETAGES

Les ruisseaux de Combe-Fournier et des Gencourt furent touchés en premier courant juillet, puis ceux de la Gorgeat et des Gorges en août avant que la majorité des affluents de L'Hyères courant septembre ne se retrouve à sec...

C'est ensuite la rivière qui fut impactée, complètement asséchée majoritairement en amont et en aval du pont de Vimines, sur 600m environ et au marais de St Jean de Couz ... Un niveau extrêmement bas sur le reste de son parcours...



De juillet à septembre, une équipe de 6 à 8 personnes s'est mobilisée avec constance : surveillance quotidienne attentive des ruisseaux et organisation de pêche électrique de sauvetage. Sur autorisation préfectorale, 6 pêches ont permis de sauver 550 truites. Coincées dans les quelques rares trous ayant résisté à la sécheresse, elles ont été transférées dans des zones moins touchées.





ECOLE DE PECHE

L'école de pêche gratuite de la Gaule des Goudans a remporté un franc succès en 2018.

Nous n'avons pas pu, à notre grand regret, accueillir tous les jeunes passionnés.

Pour ces raisons, il a été décidé de proposer en 2019 deux sessions de trois mercredis après-midi (au lieu d'une seule de 4 mercredis jusqu' alors). Que ceux qui n'ont pas pu participer l'année dernière se rassurent, ils seront inscrits en priorité !



Damien, guide de l'AAPPMA des Pêcheurs chambériens, encadre le groupe, assisté de nos bénévoles. Chaque séance commence par un peu de théorie avant de rejoindre les rives pour la pratique !



A la fin de chaque journée, les résultats sont là ! Les prises sont ensuite relâchées. Un goûter clôt la journée et à l'issue de la session, un diplôme de la fédération est remis à nos pêcheurs en herbe.



Calendrier 2019

Première session :

- Mercredi 3 avril
- Mercredi 10 avril
- Mercredi 8 mai.

De 13h30 à 17h



Deuxième session :

- Mercredi 15 mai
- Mercredi 22 mai
- Mercredi 29 mai

De 13h30 à 17h



LA FETE DU PAIN

Comme chaque année, nous avons participé à l'animation de la fête du pain à St Thibaud de Couz début juin. Le soleil était au rendez-vous et vous avez été nombreux à savourer nos diots.



Les deux aquariums présentés ont attiré de nombreux enfants que nous espérons futurs pêcheurs de la Gaule des Coudans !



Comptage des écrevisses

A 21 heures, nous nous sommes rejoints devant le lac de la Pisserotte pour le comptage des écrevisses. Nous avons fait trois groupes.

Je me suis retrouvé avec Jacques Martin, le garde-pêche. Une fois arrivé à proximité, nous avons posé la voiture de Jacques et nous avons traversé quelques barbelés avant de trouver le ruisseau du Châtelard. Nous l'avons longé pour observer les quelques flaques d'eau qui avaient échappé à la sécheresse. Nous avions des torches (fort heureusement!) qui nous ont été bien utiles dans notre aventure.

C'était vraiment super !!!

Après avoir trouvé une vingtaine d'écrevisses, vu une dizaine de sangliers et écouté le brame des cerfs, nous sommes retournés au parking faire un bilan avec les autres groupes.

C'était une aventure superbe et je suis content d'avoir pu participer !

Loïc



R. du Châtelard	25 écrevisses
R. des Berthollet	15 écrevisses
R. des Gorges	Non vues
R. des Pollets	Non vues

Nous remercions les deux jeunes pêcheurs rivière qui ont participé. Leurs bons yeux et leur souplesse nous ont été bien utiles !



LA RIVIERE

Ouverture : samedi 6 avril
Fermeture : dimanche 6 octobre
Nombre de captures : 6 truites maximum par jour
Maille salmonidés : 23 cm

Domaine piscicole : l'Hyères et ses 23 affluents de la Vallée de Couz. Limite avale à 200m au dessus du Pont des Brilles

Extraits du règlement intérieur :

Notre AAPPMA n'est pas réciprocaire : une carte fédérale savoyarde ou d'un autre département ne donne pas droit de pêche sur notre domaine piscicole.

Droit de pêche rivière : le pêcheur doit être muni d'une carte de l'AAPPMA et du carnet de capture confirmant sa validation. Cette carte, non accessible individuellement par internet, ne peut être obtenue qu'auprès de la Gaule des Coudans. Des permanences sont prévues pour sa délivrance. Elles sont indiquées sur le site internet de l'association, dans le bulletin, sur le panneau d'affichage et dans le courrier adressé aux adhérents en fin d'année.

En dehors de ces dates, sur rendez-vous par téléphone ou mail auprès du président : 06 45 38 55 06, gauledescoudans@gauledescoudans.fr Les cartes ne sont pas en vente chez le président ou les membres du bureau. Elles peuvent être expédiées par la poste avec 3€ de frais d'expédition.

Validation carte pour la pêche rivière : tout sociétaire âgé de 18 à 65 ans est tenu de participer, avant l'ouverture, à au moins une demi-journée des activités de l'association à l'issue de laquelle la carte « rivière » sera validée et le carnet de capture remis. En sont exonérés (sous réserve de faire acte de présence au cours d'une autre activité ou lors de l'assemblée générale de l'association) : les riverains, les personnes en incapacité de travail, les personnes de plus de 65 ans.

Un calendrier des activités est envoyé aux sociétaires. Il est consultable sur le site et le bulletin.

La taxe piscicole complète donne le droit de pêche dans tout le domaine public de France, première et deuxième catégorie, ainsi que dans les plans d'eau où le droit de pêche appartient à l'Etat, à l'aide d'une seule canne et du bord.



- Remettez délicatement à l'eau les poissons de taille non réglementaire,
- Ne garez pas vos véhicules dans un pré ou sur des récoltes
- Suivez le ruisseau au plus près, ne coupez pas à travers champs tant que le foin n'est pas récolté,
- Utilisez les passages de clôture, fermez les parcs après votre passage,
- Ne laissez aucune trace de votre passage, rapportez vos détritiques à la maison,
- En cas d'anomalie, avertissez les gardes ou le président. En cas de braconnage ou pollution, appel à la gendarmerie (04 79 36 60 04).



LAC DE LA PISSEROTTE

Extraits du règlement intérieur 2019 :

Article 5. 2. La pêche au lac de la Pisserotte :

La pêche est ouverte toute l'année civile au lac de la Pisserotte. Conformément à la réglementation, elle est autorisée de 30 minutes avant le lever du soleil à 30 minutes après son coucher (heures légales).



Bébé black-bass

Tout pêcheur se doit de connaître les différentes espèces de poissons afin d'éviter les confusions (confondre les jeunes black-bass (à gauche) et les gardons de friture par exemple).



Gardon

La pêche du black-bass est interdite durant la période de fraie, généralement en mai ou juin. La date est fixée par le Conseil d'Administration et l'information est affichée sur les berges et sur le site internet.

La taille minimale des truites et des saumons de fontaine est de 25cm.

Pour le black-bass, attention elle est depuis cette année de 30 cm.



Les prises sont limitées à 2 poissons à taille réglementée (black-bass ou salmonidés) par jour et par pêcheur. Elles sont personnelles et ne peuvent être transmises à un autre pêcheur. Le pêcheur, en possession de 2 black-bass ou salmonidés doit cesser les modes de pêche de ces espèces. Toutefois, une ligne légère pour la friture est tolérée.

Pêche des carpes amour, dites « amours blancs », interdite.

Le brochet et la perche soleil sont indésirables. Ne pas les remettre à l'eau et les tuer aussitôt.

5. 2. 1. Modes de pêche : Une seule canne depuis la berge.

Mode de pêche prohibée ou interdite : amorçage, bateau amorceur., pêche au vif, engins ou autre méthodes qu'une canne à pêche., pêche en marchant dans l'eau, briser la glace pour pêcher., bourriche pour les salmonidés ou black-bass.

5. 2. 2. Réserve : le secteur de la roselière côté nord est interdit d'accès et de pêche. La limite se situe au-delà d'une ligne délimitée par les deux panneaux « roselière protégée ». L'accès à l'île est interdit.



LES CARTES

<p>Permanences ventes des cartes annuelles : Maison de la pêche de 19h à 20h 8 février 1, 15 et 29 mars, 5 avril En dehors de ces dates, sur rendez-vous par téléphone ou mail auprès du président : 06 45 38 55 06,</p>	<p>Les cartes journée lac sont en vente chez nos partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Restaurant Relais des alpes, St Thibaud.• Proxi St Thibaud.• Valieutic Chambéry.• Alpes pêche Voglans.
--	---

Cartes rivière

Le pêcheur doit être muni d'une carte de l'AAPPMA et du carnet de capture confirmant sa validation. Cette carte, non accessible individuellement par internet, ne peut être obtenue qu'auprès de la Gaule des Coudans.

<p>Carte annuelle personne majeure : 70,50 € dont CPMA : 34,20 €, FSPPMA : 31,30 €, AAPPMA : 5 €</p> 	<p>Carte promotionnelle découverte femme: 33 €, dont CPMA : 12,70 €, FSPPMA : 10,15 €, AAPPMA : 10,15 €</p> 
<p>Carte personne mineure 12/18 ans : 15 €, dont CPMA : 2,20 €, FSPPMA : 8,90 €, AAPPMA : 3,90 € (Jeunes nés à partir de 2000)</p> 	<p>Carte découverte moins de 12 ans : 6 €, dont CPMA : 0,50 €, FSPPMA : 2,75 €, AAPPMA : 2,75 €</p> 

Cartes Lac de la Pisserotte

<p>Carte annuelle adulte : 65 €* dont AAPPMA : 65 € *Réduite à 50 € si titulaire carte rivière</p>	
<p>Carte annuelle 12/18 ans : 20 €* dont AAPPMA : 20 € *Réduite à 15 € si titulaire carte rivière</p>	<p>Carte journalière tout âge : 10 €</p>
<p>Carte annuelle moins de 12 ans : 2 €</p>	<p>Suivant la philosophie de notre association, le prix des cartes enfants et adolescent est bas, voir symbolique afin de promouvoir et faire partager notre passion à la nouvelle génération.</p> 



71 pêcheurs « rivière »
(dont 36 pêchent au lac en parallèle)

- 56 adultes
- 10 enfants
- 5 adolescents

169 adhérents

- 102 adultes
- 51 enfants
- 16 adolescents

132 pêcheurs « lac »

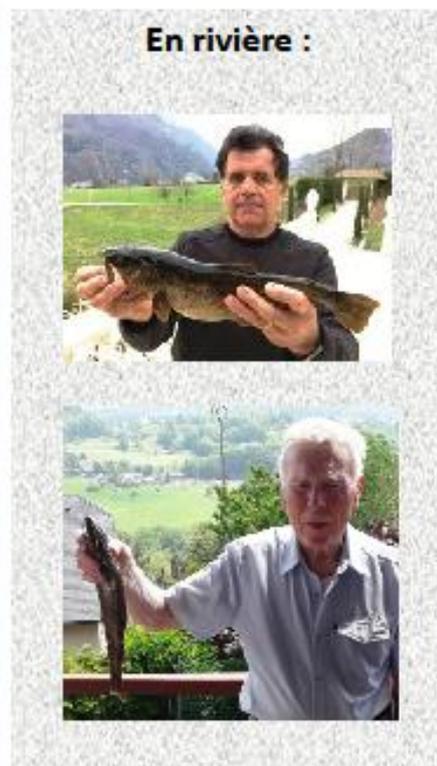
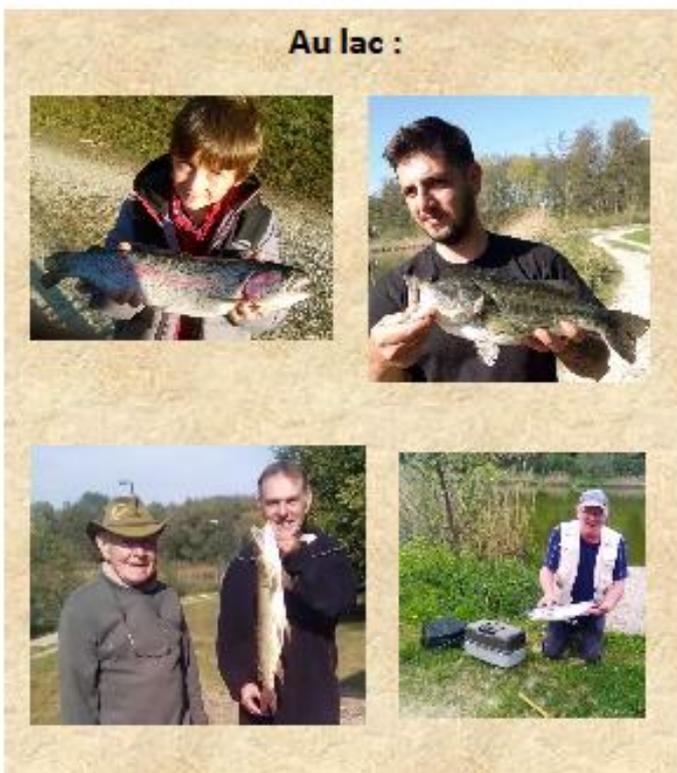
- 67 adultes
- 50 enfants
- 15 adolescents

Rivière, les carnets de capture : 432 truites prélevées
(Nombre de pêcheurs : 71 dont « no kill », carnets non rendus : 3)

De 23 à 30 cm	381
De 30 à 40 cm	47
De 40 à 50 cm	4



Les belles prises :





RENDEZ-VOUS 2019

Demi-journées de travaux

Trois rendez-vous sont fixés :

- Dimanche 3 mars
- Samedi 9 mars
- Samedi 16 mars avec repas-pour tous, (reporté au 23 si annulation)



RV 7h à la Maison de la pêche

- Inscription et constitution des équipes de 7h à 7h15,
- Départ sur les chantier à 7h15,
- Les travaux se font sous la responsabilité d'un membre du bureau qui met à jour les registres d'activités et de participation.

Apporter des outils ! Pelles, pioches, serpes, haches, râteaux, tronçonneuses...

N'oubliez ni les gants ni les bottes !



Attention aux horaires : pour des raisons d'assurance, aucun retardataire ne pourra être admis

Saumons

Saumons de Pâques

Commandes uniquement par téléphone au 07 60 27 40 41, ou mail,

- Commandes : 29 mars de 18 à 20h, maison de la pêche
- Date limite des commandes : 5 avril, à 20 h
- Distribution des commandes 19 avril, de 16 à 19 h

Saumons de Noël

Commandes lors de la dégustation Ou téléphone, ou mail. Date distribution à préciser

- Dégustation : 30 Novembre 18h00 à 20h00, (salle des fêtes de saint Thibaud de Couz)
- Date limite de commande : 2 décembre à 20h00.
- Distribution : date à venir

Samedi 16 mars
Maison de la Pêche
Repas de l'association

Repas offert aux pêcheurs et à toute personne ayant participé aux travaux (qu'elle soit ou non adhérente à l'association).

Matin : cuisine, Après-midi : nettoyage

(besoin de 8 personnes, se faire inscrire)

Fête du pain

Dimanche 19 mai
Saint Thibaud village
De 7 à 16h



Ecole de pêche

2 sessions de 3 jours :
(de 13h30 à 17 h)

- 3, 10 avril et 8 mai.
- 15, 22, 29 mai



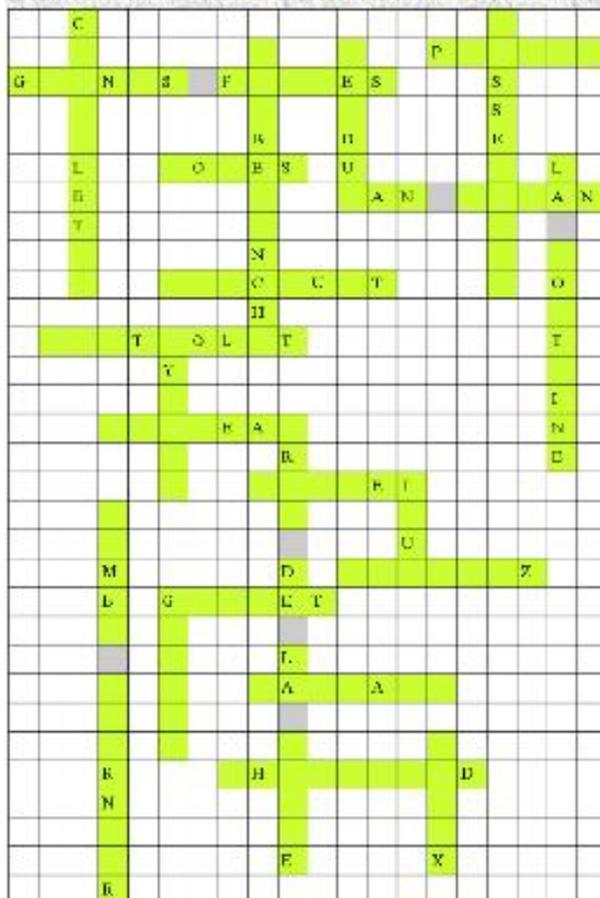


JEUX

Quizz Vallée de Couz	Vrai	Faux
1. L'Hyères prend sa source sous la Cochette, au lieu-dit « Fontaine froide ».		
2. Dans les années cinquante, Edith Piaf est venue passer des vacances aux Gros Louis.		
3. Le black-bass est un salmonidé.		
4. En 218 avant JC, des éléphants ont traversé la vallée de Couz.		
5. Le saumon de fontaine est aussi appelé ombre chevalier.		
6. Le plus vieux chien domestique français connu a été trouvé dans la vallée de Couz.		

**Nos ruisseaux se cachent dans la grille !
Saurez-vous les retrouver ?**
En cas de grosses difficultés, vous pouvez vous aider de la dernière page du bulletin, mais... ce serait un peu tricher !

Réponses des jeux page : 19



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2			■						■	
3										
4					■					
5				■		■	■			■
6										
7	■				■		■			
8		■							■	
9						■		■		
10			■							■

Les mots croisés de Georges :

HORIZONTALEMENT :

1. cause des dégâts dans les rivières
2. neuf en janvier – composant de la matière
3. éruptions
4. grimace – zone d'achat ou de retrait
5. interjection relative à la tauromachie – conjonction de coordination
6. nos ruisseaux en font l'objet chaque printemps
7. roue – aurochs
8. souche de bois
9. bordures – les truites n'en ont pas
10. pronom personnel – enchâsser

VERTICALEMENT :

1. pour les coudans, il est fumé – apport
2. inscrire, affilier – celui des Pollet en est un
3. De toutes les forces de la voie (2 mots)
4. peut être bocagère – vice, défaut
5. et ainsi de suite – note – entreprend avec assurance
6. route anglaise – pour payer au Japon
7. titre musulman – adjectif démonstratif
8. petite pompe portative
9. autrefois en pierre – métal
10. crochet – ensembles, assortiments



La truite est un poisson extraordinaire... (par D.D.)



C'est un des poissons que l'on peut trouver aux estuaires des fleuves sur la façade atlantique :

On l'appelle la truite de mer



Dans les grands lacs froids, on trouve :

la truite de lac.



Et dans les fleuves, les rivières, les ruisseaux,

la truite fario.

Le problème, c'est qu'il s'agit du même poisson, bien que sa morphologie soit très différente

Dans une même population, certaines truites migrent, les autres restent sédentaires.

Les scientifiques estiment que ces différentes morphologies dépendent de l'écologie (science qui étudie les êtres vivants dans leur milieu en tenant compte de leurs interactions).

- pour la truite de mer, on parlera de *salmo trutta morpha trutta*
- pour la truite de lac de *salmo trutta morpha lacustris*
- et pour la truite fario de *salmo trutta morpha fario*.

La Gaule des Coudans a pu vérifier l'exactitude de ces migrations : des truites baguées dans l'Hyères ont été repêchées dans le lac du Bourget. Elles sont passées de truites fario à truites de lac...

Pourquoi certaines truites migrent-elles ? Les scientifiques nous le diront peut-être bientôt.



Nous n'avons pas parlé de la « truite arc-en-ciel ». Simplement parce que ce n'est pas... une truite !

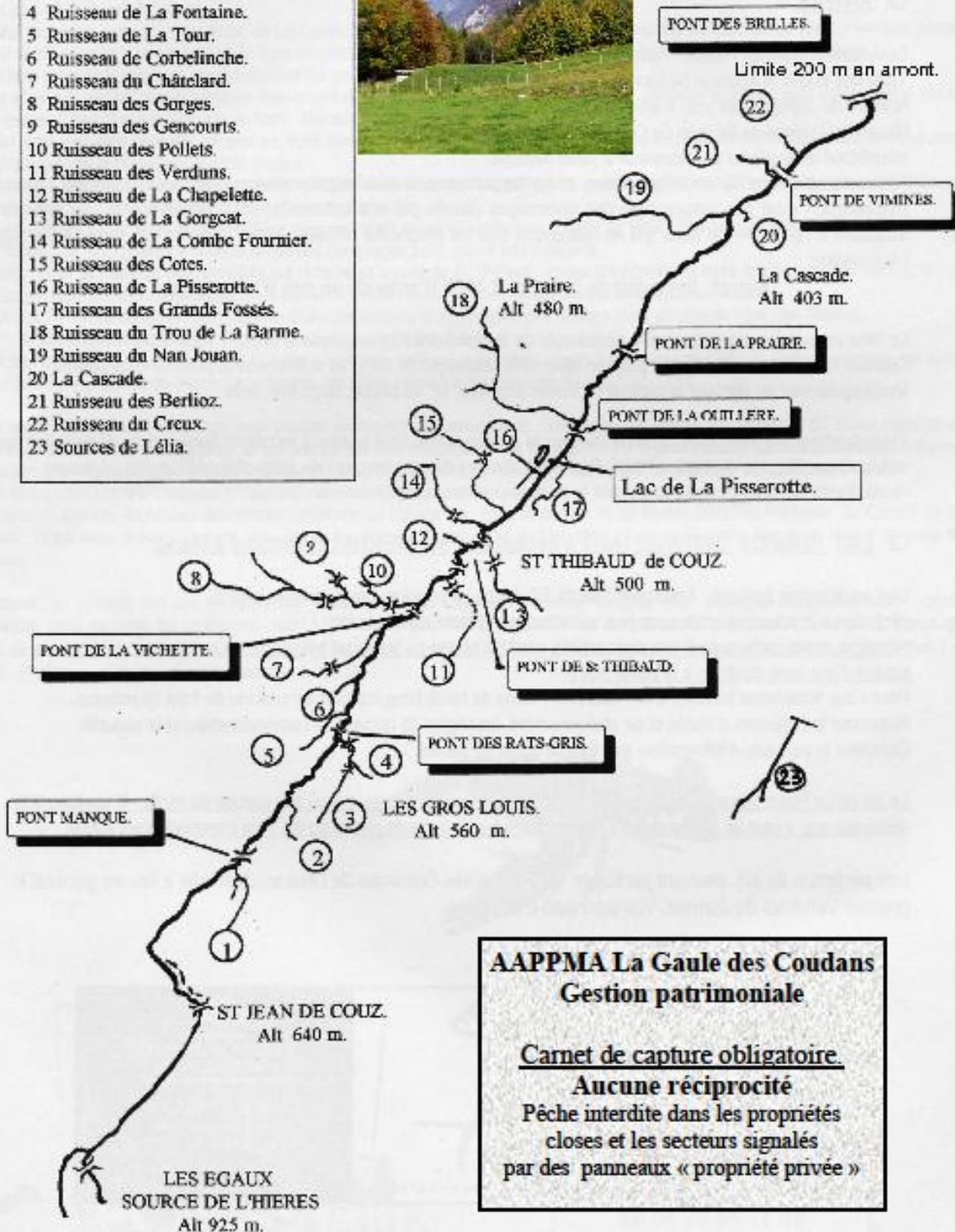
Dans la classification des salmonidés (sous famille des salmoninés), les truites que nous avons évoquées sont du genre « *salmo trutta* », ce qui n'est pas le cas de l'arc-en-ciel que nous pêchons au lac. Son nom scientifique est :

- genre : *oncorhynchus*,
- espèce *oncorhynchus mykiss*.

Reconnaissons que « truite-arc-en-ciel », c'est plus facile !

Les ruisseaux

- 1 Ruisseau des Bertholets.
- 2 Ruisseau du Puisat.
- 3 Ruisseau du Gollet.
- 4 Ruisseau de La Fontaine.
- 5 Ruisseau de La Tour.
- 6 Ruisseau de Corbelinche.
- 7 Ruisseau du Châtelard.
- 8 Ruisseau des Gorges.
- 9 Ruisseau des Gencourts.
- 10 Ruisseau des Pollets.
- 11 Ruisseau des Verduns.
- 12 Ruisseau de La Chapelette.
- 13 Ruisseau de La Gorgcat.
- 14 Ruisseau de La Combe Fournier.
- 15 Ruisseau des Cotes.
- 16 Ruisseau de La Pisserotte.
- 17 Ruisseau des Grands Fossés.
- 18 Ruisseau du Trou de La Barne.
- 19 Ruisseau du Nan Jouan.
- 20 La Cascade.
- 21 Ruisseau des Bertioz.
- 22 Ruisseau du Creux.
- 23 Sources de Lélia.



AAPPMA La Gaule des Coudans
Gestion patrimoniale

Carnet de capture obligatoire.

Aucune réciprocité

Pêche interdite dans les propriétés closes et les secteurs signalés par des panneaux « propriété privée »

